

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE976

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 32

A l'alinéa 7, après les mots:"la procédure", substituer au mot:"de", les mots:"prévue à".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.